

ÉTAIENT PRÉSENTS

Monsieur Joël BILLARD, Maire

MM, LAMY, BORDES, LHOSTE, GOUSSARD, GIRAUD, Adjointes

MM, BOISARD, GOURGUECHON, DOUSSET, COCHELIN, JUBERT, MARTINI, GILLET, MARTIN, RIVERAIN, GREVEL

ABSENTS EXCUSÉS

Madame Evelyne RAPP LEROY qui donne pouvoir à Madame Sylvie GOUSSARD

Madame Dominique FRICHOT qui donne pouvoir à Monsieur Jean-Philippe GIRAUD

Monsieur Guy MOUTET qui donne pouvoir à Madame Danielle BORDES

Monsieur Patrick JEANNE qui donne pouvoir à Monsieur Patrick GOURGUECHON

Madame Marie-Christine NORMAND qui donne pouvoir à Monsieur Jean-Michel LAMY

Madame Agnès GUERIN qui donne pouvoir à Monsieur Pascal LHOSTE

Madame Brigitte DUFER qui donne pouvoir à Monsieur Michel BOISARD

Madame Valérie GALLOPIN qui donne pouvoir à Monsieur Fabien GILLET

Monsieur Alain MAGNE qui donne pouvoir à Madame Corinne RIVERAIN

ABSENTS

Madame Suzie PETIT

Monsieur Sylvain HACAULT

La séance est ouverte à 20 heures 30.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Monsieur Christian COCHELIN est élu secrétaire de séance.

À l'ouverture de la séance, Monsieur le Maire indique qu'il faudra débattre et se prononcer sur les points suivants non-inscrits dans la convocation :

- Décisions modificatives Budgets Bâtiments et Lotissement
- Reversement des salaires pour les agents mis à disposition

Dans le cadre de ses délégations, Monsieur le Maire a effectué une renégociation de prêt, et signé deux baux.

Monsieur le Maire donne lecture de courriers de remerciements :

- de la Gymnastique volontaire pour les lots
- de l'EFS pour la mise à disposition de la salle des fêtes le 16 avril dernier
- le Cyclo Club Bonnevalais pour la mise à disposition de la salle des fêtes lors de leur randonnée du muguet
- les Bielles Bonnevalaises pour la participation de la commune lors de la bénédiction des motards

Le compte rendu de la séance du 4 avril 2019 est adopté à l'unanimité.

COMPTES DE GESTION - ANNÉE 2018

1- COMPTE DE GESTION DE LA COMMUNE

Le Conseil, par 22 voix Pour et 3 Contre (Mesdames Riverain, Grevel et Monsieur Magne) DÉCLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le receveur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2- COMPTE DE GESTION DU BUDGET DES BÂTIMENTS

Le Conseil, par 22 voix Pour et 3 Contre (Mesdames Riverain, Grevel et Monsieur Magne) DÉCLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le receveur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

3- COMPTE DE GESTION DU LOTISSEMENT DE LA DÎME

Le Conseil, par 22 voix Pour et 3 Contre (Mesdames Riverain, Grevel et Monsieur Magne) DÉCLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le receveur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

4- COMPTE DE GESTION DU LOTISSEMENT

Le Conseil, par 22 voix Pour et 3 Contre (Mesdames Riverain, Grevel et Monsieur Magne) DÉCLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le receveur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

5- COMPTE DE GESTION DU SERVICE DE L'EAU

Le Conseil, par 22 voix Pour et 3 Contre (Mesdames Riverain, Grevel et Monsieur Magne) DÉCLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le receveur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

6- COMPTE DE GESTION DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

Le Conseil, par 22 voix Pour et 3 Contre (Mesdames Riverain, Grevel et Monsieur Magne) DÉCLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le receveur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

7- COMPTE DE GESTION POUR LA GESTION DE L'ACTIVITÉ DES BATEAUX ÉLECTRIQUES SOUS FORME DE SPIC

Le Conseil, à l'unanimité, DÉCLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le receveur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

COMPTES ADMINISTRATIFS - ANNÉE 2018

8- COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE

Le Conseil, par 21 voix Pour et 3 Contre (Mesdames Riverain, Grevel et Monsieur Magne), Monsieur BILLARD ne participant pas au débat et au vote, DÉCLARE que le compte administratif de la Commune, conformément au compte de gestion du receveur n'appelle ni observation ni réserve de sa part. Celui-ci est arrêté aux sommes suivantes :

	Résultat Clôture 2018		Résultat global clôture 2018	Résultat Exercice 2018		Résultat global exercice 2018	
<u>fonctionnement</u>	Excédent	1 360 575,59 €	1 027 348,79 €	Excédent	129 140,18 €	Excédent	29 100,69 €
<u>investissement</u>	Déficit	- 333 226,80 €		Déficit	- 100 039,49 €		

9- COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET DES BÂTIMENTS

Le Conseil, par 21 voix Pour et 3 Contre (Mesdames Riverain, Grevel et Monsieur Magne), Monsieur BILLARD ne participant pas au débat et au vote, DÉCLARE que le compte administratif des Bâtiments, conformément au compte de gestion du receveur n'appelle ni observation ni réserve de sa part. Celui-ci est arrêté aux sommes suivantes :

	Résultat Clôture 2018		Résultat global clôture 2018	Résultat Exercice 2018		Résultat global exercice 2018	
<u>fonctionnement</u>	Excédent	5 832,13 €	161 615,07 €	Excédent	149 056,55 €	Excédent	103 975,33 €
<u>investissement</u>	Excédent	155 782,94 €		Déficit	- 45 081,22 €		

10- COMPTE ADMINISTRATIF DU LOTISSEMENT DE LA DÎME

Le Conseil, par 21 voix Pour et 3 Contre (Mesdames Riverain, Grevel et Monsieur Magne), Monsieur BILLARD ne participant pas au débat et au vote, DÉCLARE que le compte administratif du Lotissement de la Dîme, conformément au compte de gestion du receveur n'appelle ni observation ni réserve de sa part. Celui-ci est arrêté aux sommes suivantes :

	Résultat Clôture 2018		Résultat global clôture 2018	Résultat Exercice 2018		Résultat global exercice 2018	
<u>fonctionnement</u>	Excédent	103 507,99 €	- 149 411,89 €	Excédent	537 061,68 €	Excédent	4 141,70 €
<u>investissement</u>	Déficit	- 252 919,88 €		Déficit	- 532 919,98 €		

11- COMPTE ADMINISTRATIF DU LOTISSEMENT

Le Conseil, par 21 voix Pour et 3 Contre (Mesdames Riverain, Grevel et Monsieur Magne), Monsieur BILLARD ne participant pas au débat et au vote, DÉCLARE que le compte administratif du Lotissement Pulois, conformément au compte de gestion du receveur n'appelle ni observation ni réserve de sa part. Celui-ci est arrêté aux sommes suivantes :

	Résultat Clôture 2018		Résultat global clôture 2018	Résultat Exercice 2018		Résultat global exercice 2018	
<u>fonctionnement</u>	Excédent	302 256,85 €	- €	Excédent	302 256,85 €		- €
<u>investissement</u>	Déficit	302 256,85 €		Déficit	302 256,85 €		

12- COMPTE ADMINISTRATIF DU SERVICE DE L'EAU

Le Conseil, par 21 voix Pour et 3 Contre (Mesdames Riverain, Grevel et Monsieur Magne), Monsieur BILLARD ne participant pas au débat et au vote, DÉCLARE que le compte administratif du service de l'eau, conformément au compte de gestion du receveur n'appelle ni observation ni réserve de sa part. Celui-ci est arrêté aux sommes suivantes :

	Résultat Clôture 2018		Résultat global clôture 2018	Résultat Exercice 2018		Résultat global exercice 2018	
<u>fonctionnement</u>	Excédent	80 270,59 €	- 70 620,94 €	Déficit	- 506 999,21 €	Déficit	- 674 608,44 €
<u>investissement</u>	Déficit	- 150 891,53 €		Déficit	- 167 609,23 €		

13- COMPTE ADMINISTRATIF DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

Le Conseil, par 21 voix Pour et 3 Contre (Mesdames Riverain, Grevel et Monsieur Magne), Monsieur BILLARD ne participant pas au débat et au vote, DÉCLARE que le compte administratif du service de l'assainissement, conformément au compte de gestion du receveur n'appelle ni observation ni réserve de sa part. Celui-ci est arrêté aux sommes suivantes :

	Résultat Clôture 2018		Résultat global clôture 2018	Résultat Exercice 2018		Résultat global exercice 2018	
<u>fonctionnement</u>	Excédent	199 216,69 €	262 857,32 €	Déficit	- 278 647,60 €	Déficit	- 290 369,28 €
<u>investissement</u>	Excédent	63 640,63 €		Déficit	- 11 721,68 €		

14- COMPTE ADMINISTRATIF POUR LA GESTION DE L'ACTIVITÉ DES BATEAUX ÉLECTRIQUES

Le Conseil, à l'unanimité, Monsieur BILLARD ne participant pas au débat et au vote, DÉCLARE que le compte administratif de la gestion de l'activité des bateaux électriques sous forme de SPIC, conformément au compte de gestion du receveur n'appelle ni observation ni réserve de sa part. Celui-ci est arrêté aux sommes suivantes :

	Résultat Clôture 2018		Résultat global clôture 2018	Résultat Exercice 2018		Résultat global exercice 2018	
<u>fonctionnement</u>	Excédent	34 853,01 €	34 853,01 €	Excédent	34 387,84 €	Excédent	34 387,84 €

15- VENTE PARCELLE ZK 280

Le Conseil, à l'unanimité APPROUVE la vente de la parcelle ZK280 sise rue de Rome à Bonneval pour un montant de 5000 euros HT, frais à la charge de l'acquéreur à Monsieur SERREAU, AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte en l'étude de Maître MOURET.

16- AMÉNAGEMENT DU LOTISSEMENT DE LA DÎME : LOT 4 - ESPACES VERTS : MODIFICATION EN COURS D'EXÉCUTION

Le Conseil, à l'unanimité, et suivant l'avis de la commission d'appel d'offres réunit le 29 avril 2019, APPROUVE la modification en cours d'exécution, lot 4 Espaces Verts ayant une incidence financière sur le montant du marché public de - 27 695,30 € HT.

17- CONCEPTION ET RÉALISATION D'UN PARCOURS ILLUMINÉ - ATTRIBUTION

Le Conseil, à l'unanimité, et suivant l'avis de la commission d'attribution des marchés réunit le 29 avril 2019, DÉCIDE d'attribuer le marché pour la conception et la réalisation d'un parcours illuminé à la société LIGHT EVENT CONSULTING sise 19 Cloître Notre-Dame à Chartres 28000 au prix de 148 945,96 € HT.

18- RÉFECTION DE VOIRIES ET TROTTOIRS SUR L'ENSEMBLE DE LA COMMUNE

Le Conseil, à l'unanimité, et suivant l'avis de la commission d'attribution des marchés réunit le 29 avril 2019, DÉCIDE de retenir l'offre de la Société VILLEDIEU FRERES pour la réfection de voiries et trottoirs au prix de 73 361 € HT pour la tranche ferme et 102 110,20 € HT pour la tranche optionnelle.

19- SIGNATURE PAR ACTE ADMINISTRATIF DE L'ACQUISITION D'UN BIEN PAR VOIE DE PRÉEMPTION - DÉSIGNATION DE L'ADJOINT

Le Conseil, à l'unanimité, DÉSIGNE Madame Evelyne RAPP LEROY, adjointe au maire, pour procéder à la signature de l'acte d'acquisition, par voie de préemption, d'une propriété sise 18 rue Saint-Michel à Bonneval (28800) cadastrée section AB numéro 466 et 1 rue des Ouches à Bonneval (28800) cadastrée section AB numéro 465, d'une superficie totale de 910 m², appartenant à Consorts Augustin pour un montant de 152 700 euros. En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Evelyne RAPP-LEROY, la représentation de la commune sera assurée par Monsieur Jean-Michel LAMY, deuxième adjoint, et en leurs absences ou empêchements simultanés, par Madame Danielle BORDES, troisième adjointe. AUTORISE Monsieur le maire à recevoir et authentifier l'acte de cession.

20- BONS D'ACHATS POUR LES MAISONS ET VITRINES ILLUMINÉES

Le Conseil, à l'unanimité, DÉCIDE de fixer comme suit les bons d'achat récompensant les lauréats du concours « Maisons et Vitrines illuminées » :

- 1^{er} : 60 euros
- 2^{ème} : 50 euros
- 3^{ème} : 40 euros.

Les 7 suivants d'une valeur de 30 euros (attribué par tirage au sort)

Ces bons d'achats sont à valoir chez les commerçants bonnevalais.

21- BONS D'ACHATS POUR LES MAISONS ET LAVOIRS FLEURIS

Le Conseil, à l'unanimité, DÉCIDE de fixer comme suit les bons d'achat récompensant les personnes inscrites et contribuant ainsi au fleurissement de la ville de Bonneval lors du concours « Maisons et Lavoirs Fleuris » :

- 50 € pour les 5 premiers
- 30 € pour les 10 suivants
- 20 € pour le reste des inscrits.

Ces bons d'achats sont à valoir chez les commerçants bonnevalais.

22- CRÉATION DE POSTES

Le Conseil, à l'unanimité, DÉCIDE de créer :

- 1 poste à temps complet, fonctionnaire ou contractuel, au service de l'école maternelle à compter du 30 août 2019.

- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique contractuel ou fonctionnaire à temps non complet pour une durée hebdomadaire de travail de 8 heures.

23- INFORMATIONS DIVERSES CONCERNANT LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BONNEVALAIS

Quelques dossiers en cours d'instruction intéressants sur la zone de la Louveterie.

24- DÉCISIONS MODIFICATIVES - BUDGET BÂTIMENTS

Le Conseil, à l'unanimité, AUTORISE Monsieur le Maire à apporter les décisions modificatives suivantes au budget Bâtiment :

Compte 2184 Mobilier : + 3 000 €

Compte 2188 Autres immobilisations corporelles : + 7 000 €

Compte 2313 Immobilisations en cours de constructions : - 10 000 €

25- DÉCISIONS MODIFICATIVES - BUDGET LOTISSEMENT DE LA DÎME

Le Conseil, à l'unanimité, AUTORISE Monsieur le Maire à apporter les décisions modificatives suivantes au budget Lotissement de la Dîme :

605 Achat de matériel, équipements et travaux : + 19 500 €

023- Virement à la section Investissement + 19 500 €

021- Virement de la section de Fonctionnement + 19 500 €

024- produits de cessions + 19 500 €

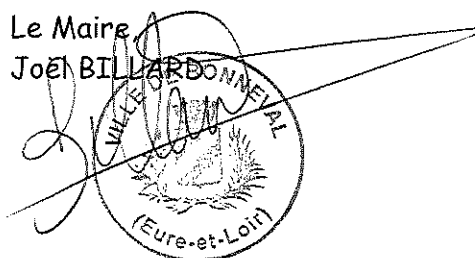
26- REVERSEMENT DE SALAIRES POUR LES AGENTS MIS À DISPOSITION

Le Conseil, à l'unanimité, DÉCIDE, conformément à l'article 4 de la convention de mise à dispositions de services entre la Communauté de Communes du Bonnevalais et la Commune de Bonneval, en date du 7 janvier 2019, de verser à la Comcom somme de 302 301,09 euros correspondant au reversement de salaires des agents mis à disposition de la Commune.

Après signature des différents documents, la séance est levée à 21h45

Vu par nous, Monsieur Joël BILLARD, Maire de Bonneval, pour être affiché à la porte de la Mairie conformément aux dispositions de l'article 21 21 25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire
Joël BILLARD



The stamp is circular and contains the text 'VILLE DE BONNEVAL' at the top and '(Eure-et-Loir)' at the bottom. In the center, there is a coat of arms featuring a castle tower. A large, stylized signature in black ink is written over the stamp.